



CNT - Solidarité Ouvrière

National et Région parisienne.

- 4 rue de la Martinique 75018 Paris
- 01 40 34 71 80
 - contact@cnt-so.org

Rhône-Alpes.

- 8, rue Paul Lafargue 69100 Villeurbanne.
- 04 26 00 16 31
 - ud69@cnt-so.org

PACA - Marseille.

- 12 rue de l'Évêché 13002 Marseille.
- www.cnt-so.org/13
 - cnt-so13@cnt-so.org

Languedoc Roussillon.

- 3, Impasse du Barral 66000 Perpignan.
- www.cnt-so66.org
 - interco66@cnt-so.org

Poitou Charentes

- 20 rue Blaise Pascal 86000 Poitiers
- 06 82 19 58 71



Amiante : la Fédération du bâtiment prend pied

Grâce à sa Fédération du bâtiment, la CNT Solidarité ouvrière s'implante dans plusieurs entreprises de désamiantage.

Présente au printemps dernier, à Lyon, sur la grève des salariés de la société INOLIA, pour lesquels elle a gagné une dizaine de dossiers prud'hommes, elle vient d'obtenir deux élus au sein de la société AMIANTECH, en région parisienne.

Son élu titulaire a même été élu trésorier du comité d'entreprise.

Une victoire de plus pour notre Confédération qui s'implante dans un secteur où les conditions de travail sont réputées très difficiles.



Formation intersyndicale contre l'extrême droite

Depuis 1996, **VISA** (vigilance et initiatives syndicales antifascistes) recense, analyse, dénonce, les incursions de l'extrême droite et plus particulièrement du Front national, sur le terrain social.

VISA se veut un outil d'information et de réflexion pour toutes les forces syndicales qui le souhaitent, afin de lutter collectivement contre l'implantation et l'audience de l'extrême droite dans le monde du travail. Le discours réactionnaire, fasciste et confusionniste s'immisce de plus en plus dans le débat politique en France et en Europe, dans une logique aux antipodes de l'éthique et des pratiques de solidarité, de démocratie du syndicalisme.

Pour y faire face, les unions départementales Solidaires, FSU et CNT-Solidarité ouvrière du Rhône ont organisé deux jours de formation syndicale avec VISA, à la Bourse du travail de Lyon.

L'enjeu est d'informer sur les dangers et le développement de l'extrême droite dans le département et au-delà, ainsi que de décrypter et démonter les propositions dites sociales de l'extrême droite.

Le but est d'aider, avec des outils adaptés, les équipes syndicales du département à se former et à se mobiliser pour démystifier, aux yeux des salariés les propositions de l'extrême droite. Une trentaine de syndiqués a participé à cette initiative qui en appelle d'autres.

SOLIDARITÉ



OUVRIÈRE



N°15



9 avril... et après ?

Une fois de plus, CGT et FO nous ont fait le coup de la journée interprofessionnelle de « mobilisation » contre la loi Macron.

Une fois de plus, nos syndicats se sont retrouvés face au dilemme suivant :

- participer avec l'espoir d'un prolongement et d'un durcissement vers une grève générale
- ne rien faire et participer au découragement général.

La CNT Solidarité ouvrière, à sa mesure, veut être un outil au service de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs, pour construire une alternative à cette situation.

Elle a conscience que la grève générale ne s'improvise pas et ne se décrète pas non plus.

Elle se construit quotidiennement dans les entreprises, les quartiers, avec les précaires, les chômeurs, au-delà des clivages d'organisations.

La CNT Solidarité ouvrière s'inscrit donc dans les différentes initiatives de nature à favoriser l'unité syndicale et la convergence des mouvements sociaux (voir l'article sur le Forum du 28 février dernier, p. 3)

Cette solidarité signifie aussi que les attaques, la répression dont font l'objet toutes les formes du mouvement social ne peuvent rester sans réaction.

Par ailleurs, les politiques sociales et économiques du gouvernement socialiste favorisent la poussée de l'extrême droite sur le terrain social.

C'est pourquoi les syndicats de la CNT Solidarité ouvrière participent, au sein de Visa, à déconstruire le discours soi-disant social du Front national (voir p. 4).

C'est par le travail de terrain que se préparent les luttes de demain. La CNT Solidarité ouvrière sera, évidemment, dans la rue. le 1^{er} mai prochain.



Tous ensemble, allons crier notre colère !





À Marseille : ça bouge !

Mobilisation réussie contre la répression

Depuis sa création au printemps 2014, notre section syndicale du Nettoyage chez Global Facility Services (ex Française de Service) est constamment attaquée par la direction (voir dernier n° du bulletin). Alors que l'Inspection du Travail venait de refuser le licenciement de notre RSS, nous apprenions que deux de nos militantes sur l'hôtel Villa Massalia (Marseille 08°) devaient être licenciées pour une pseudo insuffisance professionnelle, début février ! L'Union Départementale, conjointement avec la section a organisé la riposte avec des rassemblements aussi matinaux que bruyants devant le Villa Massalia mais aussi l'Intercontinental (Marseille 2°), les 18 et 31 janvier. Ces charivari, coordonnés à des débrayages, auront eu raison de la direction de GFS qui accepta de signer un « protocole de fin de conflit » annulant les procédures de licenciements pour nos deux camarades ainsi que pour une troisième visée également. Le protocole accitait aussi des avancées sur les revendications globales de la section mais au final, GFS, en phase de liquidation n'appliquera pas ces points. L'essentiel est là, la section a maintenu son intégrité et aura démontré sa résistance face à des petites cheffes dépitées, elle est prête à reprendre la bagarre quand les incertitudes sur les éventuels repreneurs du chantier ou de l'entreprise seront levées.

Acte de naissance d'un nouveau syndicat

Non ce n'est pas une blague, le 01er avril s'est tenue, à Marseille, une assemblée générale en vue de la création d'un syndicat régional du commerce du nettoyage et des services PACA. Jusqu'à présent les camarades du secteur du Nettoyage étaient organisés au sein du syndicat national et se réunissaient par section. Notre campagne de syndicalisation continue à porter ses fruits dans le secteur du nettoyage et de nouveaux-elles camarades nous rejoignent. Une organisation locale était donc indispensable pour pouvoir développer pleinement notre syndicalisme d'industrie et son autogestion. Cette première réunion a permis de discuter des statuts du futur syndicat, de son organisation, des mandaté-e-s et de leur rôle. La prochaine Assemblée Générale organisée début mai sera l'occasion de constituer officiellement le syndicat et de mandater un premier bureau. Avec déjà la perspective de créations rapides de sections syndicales dans diverses entreprises, ce nouveau venu devrait vite se faire remarquer. Patron-ne-s, petit-te-s chef-fe-s : gare-à-vous, la CNT-SO arrive !

Ouverture d'une permanence juridique

Depuis janvier, nous bénéficions de l'apport d'une juriste et développeuse syndicale basée à Marseille. Celle-ci assure une permanence quotidienne complémentaire des permanences syndicales existantes, coordonne la défense juridique de nos syndiqués et sections (conseils, interventions auprès des employeurs, constitutions et plaidoiries de dossiers prud'hommaux...) et vient renforcer l'effort militant de développement en allant à la rencontre des travailleurs-euses sur le terrain. Le bilan de ce premier trimestre d'activité est déjà positif, en terme d'efficacité, d'accueil et de syndicalisation et nous encourage à poursuivre le travail de construction entrepris depuis 2013.

Syndicat national du commerce, du nettoyage et des services 13

★ 12 rue de l'Évêché 13002 Marseille.

★ cnt-so13@cnt-so.org



Danger sur la défense prud'homale

Après la remise en cause de la formation économique sociale et syndicale, le gouvernement

s'attaque aux droits des syndicats de défendre leurs adhérents devant les conseils de prud'hommes

La loi Macron introduit dans son volet consacré à la création du statut de défenseur syndical des conditions restrictives pour l'assistance et la représentation des parties en matière prud'homale.

Elles sont de nature à remettre en cause l'une des grandes libertés collectives proclamées par le Préambule de la Constitution de 1946, celle de la liberté syndicale, mais aussi les dispositions de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques consacrant le libre exercice des activités des organisations syndicales régies par le code du travail ou de leurs représentants en matière de représentation et d'assistance devant les juridictions auxquelles ils-elles ont accès.

L'assistance ou la représentation des parties devant les prud'hommes est aujourd'hui exercée par les délégués permanents ou non permanents des organisations d'employeur-es et de salariés (article R. 1453-2 2° du code du travail)

L'exercice de ces missions ne requiert pas de statut spécial, il suffit que le ou la délégué (salarié chômeur ou retraité) soit membre d'une organisation syndicale au sens de l'article L. 2131-2 du code du travail. Seul le crédit d'heures non rémunérées prévu à l'article L. 1453-4 du code du travail suppose un statut spécial étant réservé aux salarié-es désigné-es par les organisations syndicales et professionnelles représentatives au niveau national ou « les plus représentatives au niveau national » selon la rédaction de l'ancien article L. 516-4.

Dans un courrier du 23 mars 2015 adressé au trois ministres concernés par ce texte et aux présidents des deux chambres, l'Union syndicale Solidaires et la CNT-Solidarité ouvrière écrivent : « Le projet de loi du Ministre Macron fait redouter que les organisations syndicales et professionnelles représentatives au niveau national seront demain seules habilitées à exercer des missions d'assistance et de représentation en matière prud'homale,

et ce, exclusivement par l'entremise de salarié-es élu-es administrativement au rang de « défenseur-euses syndicaux-le » et dont le champ territorial sera strictement limité puisque désignés par le préfet de département.

En effet, l'article 83 du projet de loi, en proposant une nouvelle rédaction de l'article L. 1453-4 du Code du travail, consacre l'expression « défenseur-euse syndical-e », substituée à celle de « salariés exerçant des fonctions d'assistance ou de représentation devant les conseils de prud'hommes et désignés par les organisations syndicales et professionnelles représentatives au niveau national », et dispose que ce-tte défenseur-euse exerce « des fonctions d'assistance ou de représentation devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homale ».

Par ailleurs, si les nouvelles règles applicables à l'assistance et à la représentation des parties en appel ont été supprimées au sein du projet de loi, le Ministre a réaffirmé la volonté du Gouvernement d'instaurer par voie réglementaire la représentation obligatoire en appel par avocat ou « défenseur syndical ».

Or, le texte en débat prévoit que ce-tte défenseur-euse syndical-e est inscrit-e sur une liste arrêtée par l'autorité administrative sur présentation des organisations représentatives d'employeur-es et de salarié-es au niveau national.

Aucune raison ne justifie la discrimination ainsi instituée entre les organisations syndicales légalement constituées dont la mission essentielle de défense des droits et des intérêts des salariés ne peut souffrir aucune restriction.

Le Gouvernement doit en tirer toutes les conséquences en renonçant à cette disposition liberticide (...).

Nos deux organisations ont demandé à être reçues au ministère du Travail



Nouvelles convergences pour réanimer le mouvement social

Le samedi 28 février s'est tenu à la bourse du travail de Saint-Denis un « Forum des mouvements sociaux » dont la CNT-Solidarité Ouvrière était partie prenante avec d'autres associations et syndicats.



Depuis quelques mois, des réunions se tenaient régulièrement, qui continuent d'ailleurs de se poursuivre, avec l'Union Syndicale Solidaires, Droit au Logement, le Mouvement National des Chômeurs et Précaires, le Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s, Attac et notamment d'autres associations écologistes. Un constat s'est dégagé : le mouvement social, globalement peu dynamique ces dernières années, continue d'animer à son échelle des luttes parfois victorieuses sur le plan social

ou écologique mais ses composantes tendent à se focaliser sur leur seul domaine de « spécialité ». En outre, les ambitions radicales qu'il peut afficher à l'égard du système capitaliste gardent un écho marginal dans la société et notamment à l'égard des classes populaires, que l'extrême droite prétend, d'ailleurs, en partie représenter. Enfin, face aux illusions électoralistes qui animent une partie de la « gauche de la gauche », il paraissait important de rappeler l'importance d'un mouvement social vivant et offensif, non seulement en vue de l'obtention de nouvelles conquêtes sociales mais pour contribuer à l'incarnation d'une démocratie basée sur le pouvoir de la base plutôt que de ses « représentants ».

Cette journée, précédée d'un communiqué de presse commun à nos organisations, n'a sans doute pas rencontré un succès de masse. Mais les centaines de personnes qui s'y sont rendus ont suffi à en faire une journée stimulante d'échanges en vue de la création de ces convergences qui nous sont nécessaires pour faire gagner en puissance nos luttes respectives. Outre différents thèmes, tels que la lutte contre la précarité, l'articulation entre écologie et thématique sociale, les droits des migrants ou la question des formes d'action du mouvement social, le problème des suites à donner pour renforcer nos convergences a ainsi pu être posé frontalement. Concrètement, notre organisation syndicale a depuis pu participer à des initiatives communes avec Droit au Logement et le Mouvement National des Chômeurs et Précaires et d'autres idées d'action commune sont en cours, destinées à renforcer notre solidarité quotidienne sur les problèmes concrets que nous pouvons rencontrer. Pour l'Union Syndicale Solidaires comme pour la CNT-Solidarité ouvrière, le mouvement syndical a tout intérêt à travailler avec les associations qui contribuent à défendre les intérêts de classe de ses adhérents et à incarner une perspective de transformation sociale s'élaborant en lien avec les luttes des principaux concernés. D'autres actions plus ambitieuses sont en train d'être planifiées et auront probablement lieu d'ici la fin de l'année 2015.

La CNT Solidarité Ouvrière entend en rester partie prenante.

